

Compte rendu de séance

Séance du 11 Janvier 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	9

Date de la convocation
04/01/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Publication du : 15/01/2022

L'an 2022, le 11 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur PRIOUL Dominique, (Maire).

Présents : M. PRIOUL Dominique, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BELLIER Dany, M. COQUELIN Emile, M. DIBON Jérôme, M. GROUZEL Pierre, M. GUIAVARCH Benoît, Mme MANGENOT Aurore, Mme PELÉ Mireille

Excusés : M. RAPINEL Stéphane, Mme JAMES Laëtitia, Mme LEBOSSÉ Marie-Jeanne, M. LECLERC Guillaume, M. MATHIEU Sébastien, Mme PAUGAM Sylvia

A été nommé(e) secrétaire : M. DIBON Jérôme

Objet(s) des délibérations

2022-001 - Travaux aménagement trottoirs " rue des Hortensias " et demande de subvention : amendes de police

2022-002 - Rémunération des agents recenseurs :

2022-003 - Vente d'herbe : pour l'année 2022

2022-004 - Achat draps maternelle :

2022-005 - Garantie maintien de salaire - taux de participation de la commune :

2022-001 - Travaux aménagement trottoirs " rue des Hortensias " et demande de subvention " amendes de police " . :

Monsieur le Maire présente différents devis afin de sécuriser le carrefour de la rue du rocher et la rue des Hortensias, et d'améliorer la visibilité en empêchant le stationnement des véhicules sur le trottoir.

Pour les travaux de terrassement pour aménagement des trottoirs : devis TP BAUDRY : 2158.50€HT

Pose de boules anti-stationnement : devis QUEGUINER MATERIAUX pour un montant de 497.43€HT

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces devis et à déposer une demande de subvention « amendes de police » au titre d'un aménagement de sécurité sur voirie.

2022-002 - Rémunération des agents recenseurs :

Comme en 2016, la commune sera séparée en deux districts. Il y a lieu de recruter deux agents recenseurs. Mr le Maire informe qu'il a deux candidatures : Mme ROUSSEL Lydie et Mme FRILLAY Mégane. Vu le forfait de 1493€ versé par l'INSEE et après délibération, le Conseil Municipal décide de rémunérer les agents de la façon suivante :

- 1€ par feuille de logement, logement non enquêté, logement collectif.
- 1.60€ par bulletin individuel
- 35€ par demi-journée de formation.

Ce qui représentera le salaire net de l'agent recenseur. Les cotisations salariales seront à la charge de la commune.

Une indemnisation au Kilomètre sera également mise en œuvre

2022-003 - Vente d'herbe : pour l'année 2022

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs des ventes d'herbe pour l'année 2022.

Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs actuels, concernant les ventes d'herbe :

- PRIOUL Dominique : 160€
- EARL ALEXANDER : 91€

2022-004 - Achat draps maternelle :

Afin de renouveler les draps des classes maternelle, Mr le Maire présente le devis de l'UGAP, pour l'achat de 2 lots de 10 draps sac pour un montant de 147.86€HT

Le conseil municipal est favorable à cet achat et autorise Mr le Maire à signer le devis correspondant.

2022-005 - Garantie maintien de salaire - taux de participation de la commune :

Par délibération en date du 10 mars 2017, le conseil municipal a décidé de participer à hauteur de 25% du montant financé par l'agent pour la garantie maintien de salaire pour la MNT, avec un minimum de 5€ par mois.

Mr le Maire propose de modifier cette prise en charge afin d'être en adéquation avec la commune de Marcillé Raoul et le syndicat de regroupement scolaire Marcillé/St Rémy.

Après délibération, le conseil municipal décide de participer à hauteur de 25% du montant financé par l'agent avec un minimum de 10€ par mois. Cette nouvelle participation sera mise en place à partir du 1er février 2022 (salaires janvier 2022)

Information portant sur l'établissement des Lignes Directrices de Gestion

Vu l'avis du Comité Technique en date du 13 décembre 2021 relatif au projet de lignes directrices de gestion de la commune de ST REMY DU PLAIN, ces Lignes Directrices de Gestion sont arrêtées conformément au document réalisé. Elles prennent effet, dès leur présentation au conseil municipal, sont établies pour une durée allant jusqu'en 2026 et pourront faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période.

Compte-rendu de la réunion sur l'avenir de la bibliothèque municipale :

Madame MEIGNAN donne le compte-rendu de la réunion du jeudi 6 janvier dernier sur l'avenir de la bibliothèque de ST REMY DU PLAIN, fermée depuis mars 2020.

Au vu de la fréquentation, les personnes présentes ont décidé de fermer la bibliothèque

Des animations auront lieu dans la salle au « 12, rue de l'église » quand celle-ci sera opérationnelle.

En 2023, la communauté de Communes prendra en charge le transport des enfants scolarisés à ST REMY vers la médiathèque de Bazouges la Pérouse.

La bibliothécaire de bazouges en relation avec les bénévoles de ST REMY fera des animations dans la salle de motricité.

Les membres du conseil municipal doivent réfléchir sur l'avenir du bâtiment de la bibliothèque

Problème salle des marronniers :

La déformation de la poutre en chêne provoque des dégradations au niveau de la structure de la salle des marronniers. Contacter l'architecte afin de trouver une solution à ce problème.

Organiser une journée élagage bois :

Prévoir le samedi 5 mars 2022

Séance levée à: 21:30

*En mairie, le 15/01/2022
Le Maire
Dominique PRIOUL*